AR Prefecture
046-214600017-20260709-2026_52-DE
Reçu le 21/07/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
46 LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune d'Albas — DELIBERATION N°2026-52

Séance du 09 juillet 2026 — à 20 heures 30

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	14
• votants	15
• absents	1
• exclus	

Date de convocation : 03 juillet 2026

Date d'affichage : 03 juillet 2026

Objet

Validation de la convention relative à la fourniture de repas aux élèves par le collège de Luzech.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. ALAUX Jean-Pierre

Étaient présents :

Mmes Mie BEAUVILLAIN, Noémie BOUYEUX, Marie-France QUEBRIAC, Melha MAMMERI, Catherine PREVOT, Pauline ROBEDAT, Jolanda VAN DE LAAR.

MM. Jean-Pierre ALAUX, Jérôme COUTURE, Lionel CURT, Marc DECOUDIN, Dominique FLERON, Didier GUYOT, Daniel ROUDIERE.

Représentés :

Laura HESLENFELD a donné pouvoir à Melha MAMMERI.

Secrétaire de séance :

Mme MAMMERI Melha

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le collège de l'Impérnal à Luzech assure la fourniture des repas de midi aux élèves de l'école d'Albas.

Il présente au Conseil municipal le projet de convention (voir annexe) et précise que celle-ci est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention relative à la fourniture des repas de midi par le collège de l'Impérnal de Luzech au bénéfice des élèves de l'école d'Albas, pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2026 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

AR Prefecture

046-214600017-20260709-2026_52-DE
Reçu le 21/07/2026

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Cahors le .

Publié ou notifié le

Fait à Albas, le 17 juillet 2026

Le Maire

MAIRIE D'ALBAS
46140 (LOT)